

# AUX AMIS DE LA VERITE

Le 27 mars 1785 naissait, au château de Versailles, un enfant du sexe masculin — le troisième enfant du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, — les deux aînés étant: 1° Madame Royale, 2° le Dauphin. Quelques instants après sa naissance, et tandis qu'on donnait les premiers soins au royal nouveau-né, voici que, sans cause appréciable, le baldaquin du lit de la reine se détacha soudain, et tomba, entraînant la couronne qui le surmontait, laquelle se brisa sur le parquet. Cet accident survenu dès l'aurore d'une vie, peut être interprété par les fatalistes comme le présage de la destinée du nouveau venu en ce monde, car celui-là devait être Louis XVII. Une couronne brisée, un long et incessant martyre, une fin violente, tel est le résumé de cette existence sur laquelle plane un angoissant mystère d'iniquité. Victime des complications politiques, l'enfant royal a disparu "officiellement" de la scène au milieu du conflit des passions, dans le chaos des turpitudes mêlés de grandeurs épiques d'une époque tourmentée. Puis, l'abîme a rendu sa proie mais dépouillée, nue, désarmée, impuissante à revendiquer ses droits, et jusqu'à son nom. Un autre tourbillon l'a reprise, engloutie à nouveau, rejetée, une fois encore mais meurtrie, défigurée, volontairement rendue méconnaissable par le mensonge des contemporains, et définitivement brisée; comme ces tristes épaves que l'océan rejette à la côte après les avoir longtemps ballottées et qui racontent les horreurs du naufrage accompli entre l'eau et le ciel!

Plusieurs historiens se sont donné la tâche d'éclairer l'opinion sur la question Louis XVII. L'un d'eux, M. de Beauchesne, a volontairement

faussé l'histoire en nous présentant un malheureux enfant soumis aux indignes traitements du cordonnier Simon, nommé par la Convention gardien et instituteur de l'enfant royal. Il nous a tracé un navrant tableau des souffrances et de l'agonie du jeune Louis XVII qui, selon lui, serait mort au Temple, le 8 juin 1795, version officielle, accréditée par la Restauration, Louis XVIII et Charles X, ayant tout intérêt à faire croire à la mort de leur neveu, car celui-ci vivant, ils n'étaient plus que des usurpateurs. Mieux que personne Louis XVIII — qui paya Beauchesne, — savait à quoi s'en tenir sur l'évasion du Dauphin. Dès 1794, il négociait avec Pichegru, créature de Barras et son comparse dans la comédie jouée au Temple. De plus, Charette, le chef vendéen qui réclamait la mise en liberté de Louis XVII et y travailla de tout son pouvoir, l'avait formellement informé des projets d'évasion, d'abord, puis de la réussite de l'entreprise par des délégués qui avaient porté la grande nouvelle au comte de Provence, à Vérone.

Malheureusement, ces délégués commirent l'imprudence de lui révéler qu'un acte de décès avait été rédigé — acte qui visait le décès de l'enfant substitué au petit roi. Le comte de Provence, ambitieux et malhonnête, entrevit tout de suite le parti à tirer de cette intrigue, et pour neutraliser l'action de Barras, il ourdit tout un complot: accaparer la sœur de Louis XVII, la marier à l'héritier du trône et l'empêcher pour cause de prétendue raison d'État, de jamais reconnaître son frère.

....Pourtant, au moment même de l'évasion (et bien avant que fût annoncée officiellement la mort du jeune prisonnier du Temple), une

croissance robuste s'implantait parmi le peuple. Pour la masse, Louis XVII avait été sauvé. On colportait une foule de racontars et tout le monde avait les yeux fixés sur le Temple. Tant et si bien que les commissaires de service, déconcertés, ahuris, ne comprenant rien aux singuliers agissements des gardiens qui les empêchaient de constater l'identité du prisonnier, demandèrent si décidément, ils gardaient "des pierres ou autre chose". (Archives nationales, t. 7, p. 392; rapport de Laurent, du 10 vendémiaire an 14.)

Ce fut bien autre chose, quand on annonça la mort de la petite victime. Malgré la prétendue reconnaissance d'identité du cadavre, on se répète qu'aucune constatation sérieuse n'a eu lieu, qu'il n'y a pas eu d'expérience contradictoire, que la sœur du jeune mort n'a point été admise à le voir. On commente les contradictions de la déclaration faite par Seveste à l'Assemblée, l'heure et le jour étant variables. On se conte la mort subite du chirurgien Desault, celle du médecin Choppart, son ami, qui lui avait succédé pour donner des soins à l'enfant prisonnier, et la troisième mort, celle du médecin Doublet vient ajouter aux commentaires malveillants. On discute les termes du procès-verbal d'autopsie, signé par Pelletan et ses confrères: "On nous a présenté le corps d'un enfant QU'ON NOUS A DIT être celui du petit Capet." On se demande pourquoi tant de mystères au moment de l'inhumation d'un enfant dont la mort ou la vie importaient si étrangement tant à la France qu'à l'Europe. Et puis, on apprend que des enfants ont été arrêtés sur les grandes routes de France PAR ORDRE DE LA CONVENTION, sous prétexte de ressemblance avec le prisonnier. Et l'on demeure